

DECISION

N° 2026/239/DEC/1.4

Le Maire de la Ville d'EU,

Vu,

- l'Article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

- la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant la décision de signer un contrat de cession avec l'association « **CapCulture** » – 7, rue du docteur Christian Perdu – 80080 Amiens – Représentée par Thierry Laplace en qualité de président pour un concert avec **Juju Vagabond & Troubadours** prévu le samedi 20 juin 2026 de 21h00 à 22h00 dans le parc du château, à l'occasion de la fête de la Musique et du feu de la St Jean.

DECIDE :

Article 1^{er} : Un contrat de cession est signé avec l'association l'association « **CapCulture** » – 7, rue du docteur Christian Perdu – 80080 Amiens – Représentée par Thierry Laplace en qualité de président pour un concert avec **Juju Vagabond & Troubadours** prévu le samedi 20 juin 2026 de 21h00 à 22h00 dans le parc du château, à l'occasion de la fête de la Musique et du feu de la St Jean.

Article 2 : Le montant de la prestation s'élève à la somme de 800.00€ TTC.
Ce règlement s'effectuera par mandat administratif dans un délais de trente jours à réception de la facture établie par l'association et d'un RIB.

La commune prendra également en charge :

- Le repas et les boissons des musiciens
- Les droits d'auteurs
- Le matériel lumière du théâtre

Article 3 : Monsieur le Trésorier, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le seize juin deux mille vingt-six.

Le Maire de la Ville d'EU



Robin DE VOGELAERE



Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 076-217602556-20260616-2026239DEC-CC

SLO 